

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Indre-et-Loire

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMUNE DE BOURNAN**

Séance du 27 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Charlie GILLET, maire de Bournan.

Nombres de membres :

Afférent au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 9 (quorum atteint)

Présents : Mmes LEDAY, ROBIN et MM. GILLET, VILLION, JALLET, LHERITIER, BOYER, CHAUVREAU et RABOTEAU

Absents excusés : M. FOURRIER et Mme HODIMONT-PARINET

Secrétaire de séance : Mélanie ROBIN

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

Le PV du 30 janvier 2024 est approuvé.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Subvention les châtelains pour la campagne de stérilisation-identification des chats
- Demande de subvention voyage scolaire du collège Maurice Genevoix en Normandie
- Demande de subvention de l'ADMR
- Travaux de voirie 2024
- Avis sur le projet éolien situé sur les communes de Bournan, Civray-sur-Esves, Cussay et Ligueil

2024-02-01 : SUBVENTION POUR « LES CHÂTELAINS » POUR LA CAMPAGNE DE STELISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS

M. le Maire informe le Conseil que l'Association « Les Châtelains » doit reprendre contact début mars avec la mairie afin d'organiser pour la fin du mois de mars une campagne de stérilisation et d'identification des chats. Il faut donc convenir d'une subvention dédiée à cette action. Un habitant de la rue principale a informé la mairie qu'une quinzaine de chats errait sur son espace de vie.

Le coût de l'opération serait de 1.500 € en moyenne (suivant le sexe de l'animal et son identification connue au préalable). M. Gillet propose d'attribuer en premier lieu un montant de 1.000 €, avec une hypothèse d'une seconde tranche de 500 € si nécessaire.

Les débats s'instaurent autour des propositions de M.le Maire, et les conseillers proposent de prévoir directement 1 500 € pour concourir à l'efficacité de l'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions Mélanie Robin, Barbara Leday et 7 pour) :

- **DECIDE** de verser une subvention de 1.500 € à l'Association « Les châtelains » pour la campagne d'identification et de stérilisation des chats errants.

Pour information, M. Gillet rappelle qu'il avait été suggéré d'augmenter les impôts locaux pour compenser le coût de la campagne de stérilisation. Il sera repris contact avec les Finances Publiques début mars pour réaliser des simulations.

Il est déjà prévu de la part des Finances Publiques une revalorisation forfaitaire des bases d'environ 3,9 %, sans augmentation du taux communal, ce qui représenterait une recette supplémentaire de 3 350 € pour la commune.

2024-02-02 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE DE LIGUEIL EN NORMANDIE

M. le Maire donne lecture du courrier reçu du collège de Ligueil pour le voyage scolaire en Normandie de 2 jours. Ce séjour a déjà eu lieu.

Trois enfants sont concernés. D'habitude, la commune verse 30 €/enfant pour les séjours de 5 jours. Le courrier ne précise pas le montant du séjour, mais M. Raboteau dont la fille est concernée, indique que le coût est autour de 140 € maximum. Il suggère, par principe, de donner moins que d'habitude comme le séjour n'est que de 2 jours. Après un tour de table, il est proposé 20 € / enfant. Il est précisé que la subvention est versée directement aux familles.

M. Raboteau précise qu'il ne prendra pas part au vote comme il est concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (8 pour) :

- **DECIDE** de verser une subvention de 20 €/enfant (soit 60 €) pour le séjour en Normandie

2024-02-03 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADMR

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré la nouvelle présidente de l'ADMR et la directrice du secteur le 1^{er} février. Elles ont présenté les rôles et actions de l'ADMR. Pour rappel, l'ADMR est une association de services à domicile pour les personnes âgées ou handicapées dans l'objectif d'un maintien à domicile.

L'ADMR a investi dans des véhicules de fonction pour le personnel. 8 personnes sur la commune font appel à l'association sans laquelle elles ne pourraient probablement pas rester à leur domicile.

L'ADMR sollicite désormais les communes pour une subvention. Le compte de résultat présente un léger déficit.

Après discussion, il est proposé de d'attribuer une subvention de 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 pour) :

- **DECIDE** de verser une subvention de 100 € à l'ADMR.

2024-02-04 : TRAVAUX DE VOIRIE 2024

M. Raboteau fait le point sur la visite des voies communales. Beaucoup de petits travaux d'entretien peuvent être réalisés par la commune (enrobé à froid, remblai...). Suite à cette visite, la grande partie travaux de réfection voirie concerne une partie du chemin de « La Grenière ».

Il donne le montant de l'estimatif du cabinet Lacaze pour le chemin de « La Grenière » :

- une partie tranche ferme (scarification, purge, enrobé bitumineux, reprofilage enrobé 0/6, marquage au sol) : 10 030,00 € HT
- une partie tranche optionnelle (reprofilage enrobé 0/6) : 3 990,00 € HT

Il faut prévoir en plus dans le montant total des travaux la maîtrise d'œuvre et probablement le diagnostic amiante.

Il est proposé dans un 1^{er} temps de valider par principe les 2 tranches auprès du cabinet Lacaze pour l'appel d'offre. Suivant le montant des travaux après l'ouverture des plis et du montant prévu au budget, la commune décidera si la tranche optionnelle sera validée définitivement. L'estimatif du cabinet est d'habitude surestimé par rapport aux montants réels.

Il faut également décider si la commune prend la mission optionnelle pour la maîtrise d'œuvre (DET et AOR) comme les années précédentes

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **VALIDE** la tranche ferme pour le chemin de La Grenière

- **DONNE** son accord de principe sur la tranche optionnelle et décidera de sa validation définitive selon le résultat du marché
- **DECIDE** de prendre la mission optionnelle pour la maîtrise d'œuvre (DET et AOR)

2024-02-05 : AVIS SUR LE PROJET EOLIEN SITUÉ SUR LES COMMUNES DE BOURNAN, CIVRAY-SUR-ESVES, CUSSAY ET LIGUEIL

M. le maire propose au conseil de donner un avis sur le projet éolien de Renner énergies. Même si cet avis n'a aucune valeur et que le conseil municipal devra se prononcer officiellement lors de l'enquête publique, cette délibération permettra d'informer la population, inquiète, de la position du conseil municipal.

Les conseillers donnent leur arguments et avis sur le projet.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **EMET** un avis défavorable sur le projet éolien porté par Renner Energies sur les 4 communes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Miroir d'agglomération : M. le maire rappelle qu'il avait été demandé un miroir d'agglomération pour l'intersection de la RD59 et RD101. Sur le site norméquip, un modèle est proposé pour un montant de 286,80 € TTC (le moins cher trouvé). Il est proposé de l'acheter. Le conseil municipal donne son accord.

- M. Fonroques : M. Villion fait part de ses divers rendez-vous et constatations chez M. Fonroques. Il s'agit toujours d'infiltrations d'eau sur sa propriété et il met en cause le chemin, l'eau pluviale et les rejets d'eaux usées provenant de son voisinage.

- Réunions faites par M. Lhéritier : il fait part des diverses réunions auxquelles il a assisté.

- Aménagement aire de jeux et sportif : Mme Leday fait part des devis reçus pour l'aménagement de l'aire jeux et/ou sportif. Les montants sont très élevés. Certaines propositions sont supprimées. Certains aménagements peuvent être faits par la commune. Une commission aménagement aire de jeux et sportif est constituée avec Michel Lhéritier, Florent Chauveau, Fabrice Raboteau, Yves Boyer, Charlie Gillet et Barbara Leday comme responsable de la commission. Cela permettra d'aider Mme Leday dans la constitution du projet.

- Compte rendu : Mme Leday fait part qu'elle a assistée avec M. Lhéritier à l'AG de Tous en cœur pour le patrimoine. Elle propose de donner RV à la présidente avant le prochain conseil municipal pour discuter des propositions et requêtes demandées.

- Commission tourisme : M. Villion a assisté à la dernière réunion de la commission touristique de la communauté de communes. Il souhaite que celle-ci intègre les 2 chemins de randonnées de Bournan dans les programmes pédestres proposés.

RAPPEL DES DELIBERATIONS DU 27/02/2024

2024-02-01 : subvention les châtelains pour la campagne de stérilisation-identification des chats

2024-02-02 : demande de subvention voyage scolaire du collège Maurice Genevoix en Normandie

2024-02-03 : demande de subvention de l'ADMR

2024-02-04 : travaux de voirie 2024

2024-02-05 : Avis sur le projet éolien situé sur les communes de Bournan, Civray-sur-Esves, Cussay et Ligueil

EMARGEMENT :

Le Maire et président de séance, Charlie GILLET

Le secrétaire de séance, Mélanie ROBIN

